

Tableau des catégories de revenus CLTB

actualisé au 1/01/2022

Revenus maximums par type de ménages et par catégories (hors allocations) (en €)

Les montants sont indexés chaque année en janvier (ceci est la version pour 2022).

Nombre d'enfants	Isolé	Ménage 1 Revenu							
	0	0	1	2	3	4	5	6	7
catégorie A	24.066	26.740	29.032	31.325	33.617	35.909	38.201	40.493	42.785
B	21.267	24.345	26.122	27.841	29.560	31.279	32.998	34.717	36.436
C	18.467	21.949	23.211	24.357	25.503	26.649	27.795	28.941	30.087
D	15.667	19.553	20.300	20.874	21.447	22.020	22.593	23.166	23.739

Nombre d'enfants	Ménage 2 Revenus et plus							
	0	1	2	3	4	5	6	7
Catégorie A	30.561	32.853	35.145	37.437	39.729	42.021	44.313	46.605
B	27.210	28.987	30.706	32.425	34.144	35.863	37.582	39.301
C	23.859	25.121	26.267	27.413	28.559	29.705	30.851	31.997
D	20.508	21.256	21.829	22.402	22.975	23.548	24.121	24.694

EN BLEU : le plafond à ne pas dépasser pour avoir accès à un logement social (ou un logement CLTB).

Revenus pris en compte :

Nous additionnons les revenus de tous les membres du ménage, sauf ceux des enfants à votre charge (pour lesquels vous percevez des allocations familiales).

Nous considérons les revenus nets imposables repris dans votre avertissement extrait-de rôle. Sont également considérés comme revenu le montant du revenu d'intégration et les allocations handicapées et la bourse d'étude allouée à un membre du ménage qui n'a pas la qualité d'enfant à charge.

Chaque personne handicapée dans le ménage permet le saut d'une colonne vers la droite (comme un enfant à charge en plus).

Les candidats propriétaires âgés de 50 ans ou plus ont droit à un saut de colonne vers la droite.